



Lampiris COOP SCRL
Rue Saint-Laurent, 54
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0846.628.569
RPM Liège
(la **Société**)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2019

Le 25 juin 2019 s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société coopérative à responsabilité limitée « LAMPIRIS COOP », ayant son siège social à Liège, Rue Saint-Laurent 54, immatriculée au registre des personnes morales de Liège sous le numéro 0846.628.569.

BUREAU

La séance est ouverte à 19 heures 10 sous la présidence de Monsieur Sébastien OTTEN, administrateur de la Société. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Dardenne, Legal & Regulatory Officer de Lampiris SA, mandataire spécial de cette dernière lors de la présente réunion.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents les actionnaires dont le nom, le prénom ainsi que le numéro de part dont chacun dispose figurent sur la liste des présences annexée au présent procès-verbal. La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Damien Libert : Finance Manager de Lampiris SA ;
- Monsieur Rodrigue de Crombrughe : Legal Director de Lampiris SA.



EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président expose que :

La présente assemblée s'est réunie avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion
2. Rapport du commissaire
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2018
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Constatation de la validité de l'assemblée

L'assemblée constate qu'elle a été régulièrement convoquée conformément à la loi et à l'article 26 des statuts de la société, à savoir par courrier électronique aux actionnaires en date du 7 juin 2019.

Tous les faits exposés par le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée. Celle-ci reconnaît qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer sur les points mis à l'ordre du jour sans qu'il soit nécessaire de justifier de convocations.

DÉLIBÉRATION

Première résolution : rapport de gestion du conseil d'administration

L'assemblée entend le rapport de gestion rédigé par le conseil d'administration lors de la séance du 7 juin 2019.

Deuxième résolution : rapport du commissaire

L'assemblée entend le rapport du commissaire.

Troisième résolution : examen et approbation des comptes annuels

L'assemblée générale approuve, après examen des différentes rubriques du bilan et du compte de résultats, les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018 par le conseil d'administration lors de la séance du 7 juin 2019 tels qu'ils sont présentés, à savoir (en EUR) :

Total de l'actif :	281.589
Total des dettes :	53.665



Total des provisions :	0,00
Actif net :	227.923
Capital :	238.250
Résultat de l'exercice :	7.163
Perte reportée de l'exercice précédent : (perte)	(17.489,64)

Les résultats 2018 de la Société ne permettent pas de verser un dividende aux actionnaires.

Le Président renvoie à la présentation exposée à l'assemblée ainsi qu'au rapport de gestion pour davantage de détails.

Cette décision est approuvée de la manière suivante :

- Votes positifs : 5
- Abstention : 0

Quatrième résolution : affectation des résultats

L'assemblée décide d'affecter comme suit le résultat de la société (en EUR) :

Résultat reporté des exercices précédents	- 17.489,64
Résultat de l'exercice (bénéfice) :	7.163,08
TOTAL À AFFECTER :	- 10.326,56
<u>Affectation proposée :</u>	
Aux réserves disponibles :	0
Au report à nouveau : (Perte reportée)	-10.326,56
Aux dividendes bruts :	0

Cette décision est approuvée de la manière suivante :

- Votes positifs : 5
- Abstention : 0



Cinquième résolution : décharge aux administrateurs et au commissaire

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est approuvée de la manière suivante :

- Votes positifs : 5
- Abstention : 0

Sixième résolution : divers

Le Président souhaite informer les associés que Lampiris SA, société mère de la Société, examine actuellement les suites qui pourraient être données à l'éolienne de Couvin. En effet, le permis d'exploitation de cette dernière arrivera à échéance en avril 2024. Les certificats verts ne seront, quant à eux, potentiellement plus octroyés à partir de novembre 2021. Les résultats de ces analyses seront présentés lors de réunions ultérieures d'associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Sébastien Otten
Président

Gilles Dardenne
Secrétaire